

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil dix-neuf, le 7 mars à 18h00, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en la Maison de l'Intercommunalité, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

Étaient présents : Monsieur Christian RAYOT, Président, et Mesdames et Messieurs, Jacques ALEXANDRE, Martine BENJAMAA, Jacques BOUQUENEUR, Jean-Claude BOUROUH, Claude BRUCKERT, Bernard CERF, Roland DAMOTTE, Jacques DEAS, Monique DINET, Jean-Jacques DUPREZ, Joseph FLEURY, Daniel FRERY, Jean-Louis HOTTLET, Fatima KHELIFI, Marie-Lise LHOMET, Jean LOCATELLI, Thierry MARCJAN, Emmanuelle MARLIN, Didier MATHIEU, Robert NATALE, Pierre OSER, Emmanuelle PY, Jean RACINE, Jean Claude TOURNIER, Dominique TRELA, Pierre VALLAT, Bernard VIATTE **membres titulaires.**

Étaient excusés : Mesdames et Messieurs, Denis BANDELIER, Josette BESSE, Laurent BROCHET, Anissa BRIKH, Christine DEL PIE, Patrice DUMORTIER, Gérard FESSELET, Sophie GUYON, André HELLE, Bernard LIAIS, Cédric PERRIN, Frédéric ROUSSE, Roger SCHERRER.

Avaient donné pouvoir : Mesdames et Messieurs Denis BANDELIER à Jacques ALEXANDRE, Josette BESSE à Jean RACINE, Anissa BRIKH à Jean LOCATELLI, Christine DEL PIE à Jacques DEAS, Gérard FESSELET à Jean Louis HOTTLET, Sophie GUYON à Christian RAYOT, André HELLE à Pierre OSER, Bernard LIAIS à Jean Claude TOURNIER, Cédric PERRIN à Marie-Lise LHOMET.

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
Le 28 février	Le 28 février	En exercice	41
		Présents	28
		Votants	37

Il est vérifié l'existence du quorum pour les décisions et appel est fait des pouvoirs qui sont remis au Président

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents Robert NATALE est désigné.

2019-02-06 Vote du DOB-Service Ordures Ménagères sur la base d'un rapport

Rapporteur : Christian RAYOT

Préambule

➤ Des tarifs à l'incinération qui ne changent pas :

Afin d'être en capacité de concrétiser des partenariats extérieurs, le SERTRID a modifié son mode de tarification en 2018 comme suit :

Le montant de la tonne incinérée a donc été fixé à 71.20 € HT et hors TGAP.

Le montant de la part fixe s'élève pour notre collectivité à 366 711 €.

Ce mode de tarification permet non seulement au syndicat de pouvoir répondre à des marchés extérieurs permettant de combler le vide de four structurel, mais il a permis également à notre collectivité une économie relative à la TVA de la part fixe.

Pour mémoire, en 2015 et 2016, notre collectivité avait absorbé 16.63 % d'augmentation du coût de l'incinération (+ 115 612 €).

➤ Une perte de soutiens financiers :

Le nouveau barème F CITEO impose des conditions au versement des soutiens financiers, basées sur l'année de référence qui est 2016.

En effet, ce barème comporte toujours les versements des soutiens versés sur les performances, mais également un contrat d'objectifs pour lequel trois cibles sont à atteindre (environ 60 000 € par cible) :

- Les performances de l'année 2018 doivent être supérieures à celle de l'année de référence. (cible atteinte +8%).
- Transmettre un plan d'actions pertinent après avoir élaboré un diagnostic de notre territoire sur les axes possibles nous permettant d'améliorer nos performances. (en cours d'élaboration).
- Un engagement sur une date de passage aux extensions des consignes de tri. (appel à projet octobre 2020 pour mise en place fin 2021, en parallèle avec le centre de tri).

Le plan d'actions est plus difficile à élaborer pour notre collectivité. Nos performances sont très élevées et nous n'avons plus beaucoup de marge de manœuvre pour progresser. La redevance incitative a été mis en place à la CCST il y a 14 ans et les marges de progression sont plus importantes les premières années. Seul CITEO (Eco-Emballages) valide la pertinence du plan d'actions proposé.

➤ Une nouvelle déchetterie :

Les travaux de la déchetterie de Florimont sont terminés depuis fin 2018, nous permettant une ouverture au public au 2 janvier 2019.

QUELQUES CHIFFRES :

	CCST	GBCA	NATIONAL
OM	155KG/HAB	262KG/HAB	288KG/HAB
Collecte Sélective	75KG/HAB	57KG/HAB	48KG/HAB

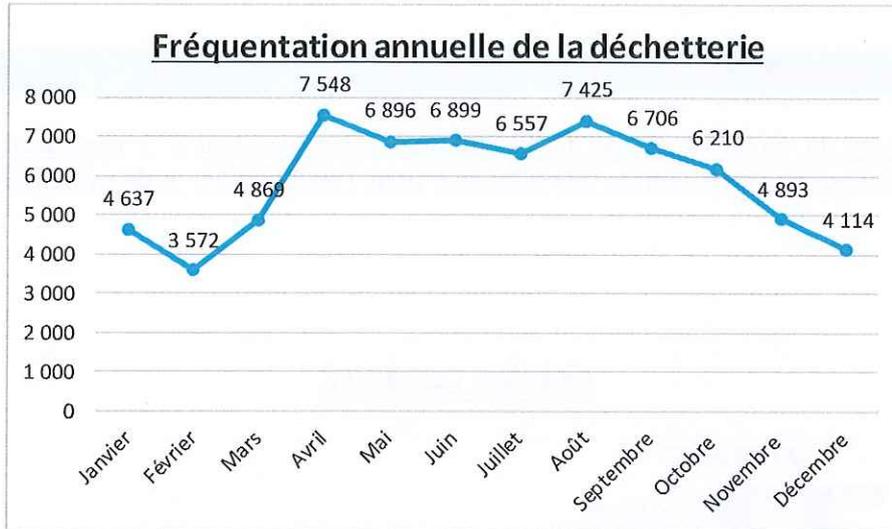
En 2018 avec 1 624 tonnes d'emballages ménagers collectés et recyclés, notre engagement a permis :

- l'économie de 1 142 tonnes de CO2 soit l'équivalent de 640 voitures circulant pendant une année,
- l'économie de 130 837 litres de pétrole soit l'équivalent de 1 137 pleins d'essence,
- la fabrication de 1 997 882 bouteilles de verre dans les verreries françaises.

BILAN D'ACTIVITE :

Pour l'année 2018, nous avons comptabilisé 70 326 passages à la déchetterie de Fêche l'église, 310 570 levées de bacs, et distribué 9124 badges depuis la mise en place du contrôle d'accès.

Fréquentation de la déchetterie en 2018 (70 326 passages) :



Suivi annuel du nombre de levées de bacs 2018 (310 570 levées):



Les éléments marquants de 2018

L'année 2018 a été marquée par :

- L'attribution du marché d'acquisition d'un châssis-cabine de 19 tonnes de PTAC destiné à recevoir une benne à ordures ménagères de 16 m³ (LOT1), l'acquisition d'une benne à ordures ménagères (LOT 2), l'acquisition d'un lève conteneurs double peigne (LOT 3)
- La fin des travaux de construction de la déchetterie de FLORIMONT.

État actuel de la dette

Le capital restant dû en 2019 est de 1 261 320.60 € correspondant à 5 emprunts à taux fixe. L'encours remboursé en 2019 sera de 223 335.57 € dont 190 633.77 € de capital et 32 701.80 € d'intérêts.



Les investissements 2018 : 993 996.50 €

Dont :

- La construction de la déchetterie de Florimont : 646 809.50 €
- L'achat de benne et bungalows : 95 616.24 €
- L'achat de bacs 23 356.08 €

Une image du compte administratif 2018

Les premières projections laissent apparaître :

En fonctionnement :

- un **résultat d'exercice excédentaire** à hauteur de **41 843.73 €** qui vient s'ajouter au résultat 2017 de **485 182.55 €** d'où un **résultat cumulé en fonctionnement** lui aussi **excédentaire de 527 026.28 €**.

En investissement :

- un **résultat déficitaire** à la section d'investissement de **-604 343.34 €** compensé par un résultat 2017 de **853 114.31 €** d'où **excédent global de 248 770.97 €**.
- des **restes à réaliser** à hauteur de **323 739.27 €** en dépenses, et à hauteur de **207 098.50 €** en recettes.
- **Soit un excédent global y compris RAR de : 132 130.20 €**

	Résultats 2018	Résultats 2017 reportés	Tous exercices confondus		Restes à réaliser à inscrire en investissement au budget 2019
Fonctionnement	41 843.73 €	485 182.55 €	527 026.28 €	Dépenses	323 739.27 €
Investissement	-604 343.34 €	853 114.31 €	248 770.97 €	Recettes	207 098.50 €
Total cumulé			775 797.25 €		- 116 640.77 €

Les orientations 2019

Les projets

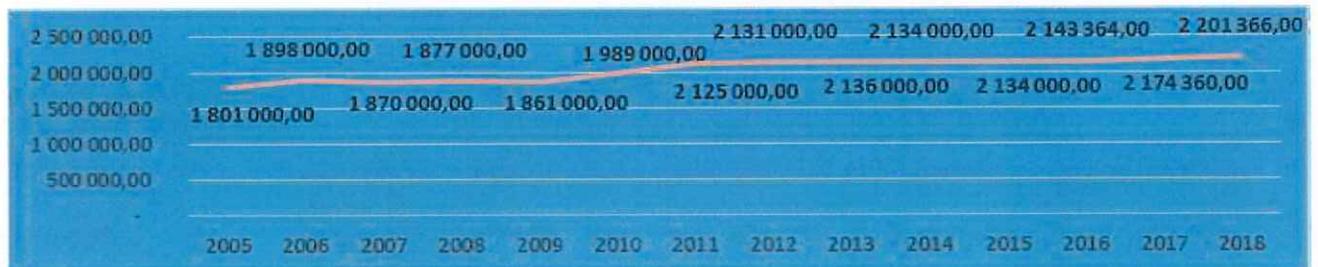
L'année 2019 sera notamment consacrée à l'entretien de la déchetterie de Fêche l'Eglise, qui a besoin de quelques travaux de réfection (bungalows, enrobé, quais).

En 2016, nous avons effectué des caractérisations sur un échantillon d'ordures ménagères provenant de la CCST.

Les résultats révélaient une forte présence de verre dans les bacs bleus, c'est pourquoi, cette année encore nous mettrons des actions en place visant à inciter les usagers à utiliser nos éco-points. (mise en valeur des bennes, campagne d'incitation...)

En 2019, nous commencerons la réflexion sur la mise en place de la collecte des bio-déchets en séparé (obligation réglementaire pour 2025).

Evolution de la redevance incitative



A noter que la participation des usagers est stable depuis 2003, elle varie légèrement en fonction du nombre de présentations du bac bleu.

Notre collectivité a fait le choix d'augmenter de 3% la redevance en 2017, après avoir absorbé deux augmentations du tarif à l'incinération de 17 % en deux ans.

Les grandes lignes du budget primitif 2019**En fonctionnement****Les dépenses 2019 : 3 121 250.00 €****Dont notamment :**

Charges à caractère général et frais de personnel représentent	1 880 250.00 €
Traitement des déchets	1 539 000.00 €
Frais de personnel	890 000.00 €
Carburants	90 000.00 €
Entretien matériel roulant	100 000.00 €
Charges financières (intérêts d'emprunts)	36 000.00 €
Dotations aux amortissements	290 000.00 €

Les recettes 2019 : 3 467 550.89 €**Dont notamment :**

• Participation des usagers	2 200 000.00 €
• Soutien des Eco-organismes	415 300.00 €
• Vente de matériaux	201 000.00 €
• Excédent reporté	542 812.11 €

**Soit un excédent de fonctionnement cumulé de 330 515.06 € à la fin de l'exercice 2019.
(sans report : -196 511.22 €)**

En investissement**Les dépenses 2019 : 790 226.37 €****Dont notamment :**

• Remboursement d'emprunts en capital	190 633.77 €
• Restes à réaliser	323 739.27 €
• Installations générales	50 000.00 €
• Matériel de transport	150 000.00 €
• Autres	47 252.07 €

Une enveloppe de 221 000 € sera disponible pour diverses opérations : la réfection de l'enrobé et des bungalows de la déchetterie de Fêche l'Eglise, l'acquisition d'un camion à bras hydraulique, l'achat de bacs et d'éco-points verre, l'achat de mobilier et de matériel informatique.

Les recettes 2019 : 790 226.37 €**Dont notamment :**

• Provision aux amortissements	290 000.00 €
• FCTVA	44 356.90 €
• Restes à réaliser	207 098.50 €
• Excédent reporté	248 770.97 €

Le budget d'investissement s'équilibre à hauteur de 790 226.37 €

Le Conseil communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité

- De prendre acte du Débat d'Orientation Budgétaire,
- De valider le Débat d'Orientation Budgétaire.

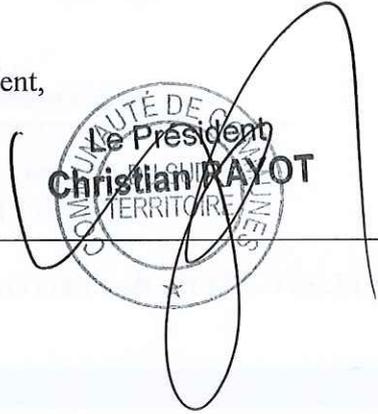
Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.

Le Président,

Et publication ou notification le 11 MARS 2019

Le Président,

**Le Président
Christian RAYOT**



**Le Président
Christian RAYOT**

